**Programme ERASMUS+ année scolaire 2022-2023**

**Programme de mobilités en Allemagne de 5 stagiaires**

**Les périodes des mobilités se dérouleront :**

* du dimanche 05 mars 2023 au samedi 01 avril 2023

**Les dates du stage :**

* du lundi 06 mars au vendredi 31 mars 2023 inclus

Les 5 stagiaires seront pris en charge le dimanche 05/03/2023 par les familles d’accueil à l’aéroport ou au point de rencontre convenu (en cas de transfert de l’aéroport par bus vers une autre ville ou un autre lieu). De même ils seront ramenés le samedi 01/04/2023 par les familles d’accueil à l’aéroport ou au point de rencontre convenu.

**Entreprises d’accueil :**

5 stagiaires à répartir suivant la filière et la spécialité du baccalauréat professionnel :

* 3 stagiaires préparant le Bac Pro Maintenance des véhicules (option A : véhicules particuliers).

Postes visés : technicien de maintenance mécanique des véhicules légers et particuliers dans des garages multimarques, concessionnaires ou spécialisés.

* 1 stagiaire préparant le Bac Pro Maintenance des véhicules (option B : Véhicules de transport routier).

Postes visés : technicien de maintenance mécanique des véhicules de transport routier, de bus ou cars dans des garages ou structures multimarques, concessionnaires d’utilitaires ou poids lourds.

* 1 stagiaire préparant le Bac Pro Maintenance des matériels (option : matériels de construction et de manutention).

Postes visés : technicien de maintenance mécanique des matériels de construction ou engins de travaux publics.

**Calendrier de travail :**

Le nombre d’heures à effectuer par semaine est fixé à 32 heures. La répartition hebdomadaire de ces heures (sur 4-5 voire 6 jours) doit être portée à la connaissance du référent pour l’établissement de la convention (contrat pédagogique). Le nombre de jours de congés doit être également précisé.

**Hébergement :** choix prioritaires

* Proximité géographique : logements situés à proximité du lieu de stage
* Types d’hébergement souhaités :

1. Familles d’accueil : avec une prise en charge par la famille du petit déjeuner, du déjeuner « Lunch pack » à transporter et dîner.
2. A défaut, résidences étudiantes ou internats des établissements scolaires (avec service restauration interne) incluant le petit déjeuner et le dîner.

**Transports locaux :**

* Prise en charge d’une carte de transports illimités ou d’un abonnement hebdomadaire ou mensuel (type Passe Navigo) pour tout le séjour.
* Prise en charge du titre de transport (aller et retour) pour le transfert de l’aéroport jusqu’au point de rencontre avec les familles.

**Encadrement du groupe pendant toute la durée du séjour :**

* Désignation et rémunération d’un référent local, interface entre les stagiaires, les entreprises/structures, les familles d’accueil et le référent français ERAEI responsable du projet ERASMUS.

**Clauses de remboursement en cas d’annulation du projet pour les raisons suivantes :**

* Cas de force majeure (crise sanitaire et forte limitation de la circulation des personnes dans l’UE)
* Annulation candidature.

**Hébergement et frais de transports des accompagnateurs**

**DEPART : 2 accompagnateurs**

Aller : dimanche 05/03/2023 (matin)

Retour : mercredi 08/03/2023 (soir)

**Prévoir pour les 2 accompagnateurs :**

3 nuitées (appartement ou chambres d’hôtel X 2) sans prise en charge des frais de restauration et de déplacements.

**RETOUR : 2 accompagnateurs-évaluateurs**

Aller : mercredi 29/03/2023 (matin)

Retour : samedi 01/04/2023 (soir)

**Prévoir pour les 2 accompagnateurs-évaluateurs**

3 nuitées (appartement ou chambres d’hôtel X 2) sans prise en charge des frais de restauration et de déplacements.